

Budget rectifié pour l'année 2022

La programmation et le budget quadriennaux 2019-2022 ont été adoptés par la 35^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) réunie à Erevan (8-9 octobre 2018). Ces documents découlent notamment du cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022) adopté par le XV^e Sommet de la Francophonie, tenu à Dakar en novembre 2014.

Ce budget quadriennal a fait l'objet de révisions au cours de la 36^e session de la CMF (Principauté de Monaco, 30-31 octobre 2019) et lors de la 110^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), tenue les 8 et 9 juillet 2020 par visioconférence.

Afin de tenir compte des réalités budgétaires et des activités prévisionnelles dans un contexte sanitaire lié à la COVID-19, il est proposé un budget rectificatif pour l'année 2022 qui se présente comme suit :

Libellé en k€	Budget initial 2022(*)
RECETTES	73 368
1. Recettes ordinaires	73 368
1.1. Contributions statutaires	43 868
1.2. Contributions volontaires au FMU	20 000
1.3. Autres recettes	1 500
1.4. Contributions exceptionnelles hors FMU	8 000
DÉPENSES	73 368
1. Structures institutionnelles	750
2. Fonctionnement	34 720
2.1. Personnel	29 600
2.2. Gestion	5 120
3. Programmation	36 798
4. Investissements	1 100
RECETTES – DÉPENSES	0

(*) Budget 2022 qui figure dans le budget quadriennal 2019-2022 adopté à la CMF d'Erevan (2018).

Libellé en K€	Budget rectifié 2022
RECETTES	63 579
1. Recettes ordinaires	60 680
1.1. Contributions statutaires (**)	43 930
1.2. Contributions volontaires au FMU	16 000
1.3. Autres recettes	750
Recettes extrabudgétaires	2 900
Prélèvement sur fonds de réserve	2 900
DÉPENSES	63 579
1. Programmation	38 494
1.1. Programmation Générale	19 500
1.2. Autres activités de la programmation	3 294
1.3. Personnel programmation	15 700
2. Instances	700
3. Fonctionnement	21 961
3.1. Gestion	5 917
3.2. Personnel fonctionnement	15 694

3.3. Audit interne et externe	350
4. Investissements et Modernisation	2 425
4.1. Modernisation	750
4.2. Investissements	1 675
Recettes – Dépenses	0

(**) Le montant des contributions statutaires ne tient pas compte de l'application de l'indexation.

Une nouvelle structure budgétaire est proposée, conformément au nouveau Règlement financier depuis 2021.

Les principales modifications de la structure budgétaire sont les suivantes :

- les contributions exceptionnelles hors FMU, considérées comme des recettes extrabudgétaires, sont exclues de l'estimation des recettes du budget ordinaire ;
- la réorganisation des titres des dépenses en faisant apparaître l'importance accordée à la programmation ;
- les charges de personnel sont scindées en deux catégories, celle relevant des coûts directs des activités de programmation et celle relevant des fonctions supports ;
- les dépenses d'audit interne, d'audit externe et une partie des dépenses de communication sont imputées aux dépenses de fonctionnement.

1. Recettes prévisionnelles

1.1 Recettes ordinaires

Elles proviennent de trois (3) sources :

- les contributions statutaires ;
- les contributions volontaires ;
- les autres recettes.

1.1.1 Contributions statutaires

Les prévisions du budget quadriennal adopté par la Conférence ministérielle de la Francophonie à Erevan (2018) sont revues à la hausse, en prenant en compte essentiellement les nouveaux pays qui, au cours du Sommet d'Erevan, ont adhéré à l'Organisation comme observateurs (Gambie, Irlande, Louisiane et Malte) et les pays qui ont changé de statut en passant d'observateurs à membres associés (Émirats arabes unis, Serbie et Kosovo). Cependant, l'indexation annuelle de 1,5% n'est prise pas en compte dans l'estimation des contributions statutaires. A ce titre, le budget des recettes de 2022 correspond à celui de 2021.

en millier d'euros

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Membres de plein droit	42,49	41,37
Membres associés	1,08	2,24
Membres observateurs	0,30	0,31
Total	43,87	43,93

1.1.2 Contributions volontaires

Elles sont versées dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU) et permettent de financer prioritairement la programmation.

Sur la base des montants réellement annoncés et versés par les États et gouvernements pour l'année 2021, les prévisions de contributions volontaires pour l'année 2022 s'établiraient à 16 M€ contre 20 M€ prévus initialement.

en millier d'euros

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Contributions volontaires	20	16

Dans la mesure où les contributions volontaires sont destinées à financer la programmation, une baisse des prévisions initiales aura un impact sur le budget affecté à la programmation.

1.1.3 Autres recettes

Les autres recettes comprennent essentiellement : le remboursement de TVA, les ristournes accordées par les fournisseurs et les intérêts sur les placements auprès des banques.

Le montant prévisionnel de 1,5 M€ inscrit dans le budget initial est révisé à 0,75 M€.

en millier d'euros

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Autres recettes	1,5	0,75

1.2 Recettes extrabudgétaires

1.2.1. Prélèvement sur le Fonds de réserve

Le montant à prélever sur le Fonds de réserve s'établit à 2,9 M€ afin d'équilibrer le budget rectifié 2022 compte tenu de la baisse anticipée des recettes. Ce niveau correspond à celui de 2021.

1.2.2. Contributions exceptionnelles hors FMU

Elles proviennent des États et gouvernements membres et de bailleurs externes. Elles complètent les contributions statutaires et volontaires et sont destinées au financement de projets ou programmes identifiés par le bailleur.

Elles comprennent les financements externes en cours de négociation et les tranches à encaisser des financements en cours d'exécution (KIX, Action déploiement des technologies et innovations) et autres contributions exceptionnelles (France, Canada, Canada Québec).

Pour rappel, compte tenu du caractère exceptionnel de ces contributions, elles ne sont pas incluses dans le budget rectifié 2022. Toutes les contributions reçues à ce titre seront affectées à la programmation.

2. Dépenses prévisionnelles

Les dépenses de l'Organisation sont réparties en quatre (4) rubriques principales :

- Programmation ;
- Structures institutionnelles ;
- Fonctionnement ;
- Investissement et Modernisation.

2.1 Programmation

Les prévisions initiales des dépenses de programmation arrêtées aux instances d'Erevan pour l'année 2022 étaient de 36 798 k€. Le montant du budget de la programmation pour 2022 est revu à la hausse à hauteur de 1 892 k€ en tenant compte des éléments suivants :

- les contributions exceptionnelles ne sont plus incluses dans le budget ordinaire de la programmation mais viendront l'abonder lors de leurs versements ;
- les activités de la programmation tiennent compte du versement des contributions volontaires ;
- les dépenses de personnel liées à la programmation sont désormais incluses dans les dépenses de programmation (soit 15 700 k€ pour 2022).

en milliers d'euros

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Programmation	36,80	38,49

2.2 Structures institutionnelles

Le budget initialement prévu de 750 k€ est revu à 700 k€.

Ces dépenses sont affectées essentiellement à l'organisation du Sommet de la Francophonie prévue en 2022.

en milliers d'euro

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Structures institutionnelles	0,75	0,70

2.3 Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les frais de personnel des fonctions support ;
- les charges de gestion ;
- l'audit interne et externe.

2.3.1. Personnel

Les prévisions initiales de 29,6 M€ comprenaient l'ensemble des dépenses de personnel de l'Organisation.

Désormais, seules les dépenses de personnel des fonctions supports sont incluses dans les dépenses de fonctionnement. Elles sont ainsi évaluées à 15,69 M€.

Pour information, le montant total des charges de personnel du budget rectifié 2022 s'élève à 31,39 M€. Elles prennent notamment en compte les avancées éventuelles d'échelons des agents de l'Organisation ainsi que les futurs recrutements au niveau des programmes.

en milliers d'euro

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Personnel	29,6	31,39

2.3.2. Gestion

Les frais globaux de gestion concernent le Siège, les 12 Représentations de l'OIF, les 3 Centres de formations et les 3 organes subsidiaires.

Ils comprennent, principalement, les charges d'occupation et d'entretien des locaux, les frais postaux, les dépenses de télécommunications, la gestion informatique, les dépenses des unités administratives et les dépenses de missions et les assurances.

La nouvelle structure budgétaire 2022 inclut également une partie des dépenses de la communication (400 k€).

Pour l'année 2022, les prévisions initiales sont de 5,9 M€ sont revues à la hausse pour tenir compte des frais de fonctionnement liés à l'ouverture des représentations de l'OIF à Tunis ainsi qu'à Beyrouth.

Les frais liés à la modernisation et la transformation figurent également dans cette rubrique à hauteur de 350 k€ euros.

en milliers d'euro

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Gestion	5,1	5,9

2.3.3. Audit interne et externe

Le budget initialement prévu de 350 k€ reste inchangé pour maintenir la dynamique du processus de gestion des risques et de contrôle interne.

en milliers d'euro

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Audit interne et externe	0,35	0,35

2.4 Investissement et modernisation

Les dépenses d'investissement initialement estimées à 1,1 M€ sont revues à la hausse principalement pour tenir compte de la mise en place du nouveau Progiciel de Gestion Intégré et du renouvellement du parc informatique de l'OIF.

Les dépenses de modernisation estimées à 750 k€ qui permettent la mise en œuvre des différentes chantiers de la transformation découlant de l'audit organisationnel a été reconduit.

en milliers d'euros

Libellé	Budget initial 2022	Budget rectifié 2022
Modernisation	1,1	0,75
Investissement		1,68

Annexe

Contributions statutaires au titre de l'année 2022 (sans indexation)

États et gouvernements membres de plein de droit	Contributions statutaires
Albanie	53 997
Andorre	119 913
Arménie	53 997
Belgique (*)	0
Bénin	40 184
Bulgarie	101 276
Burkina Faso	53 997
Burundi	16 327
Cabo Verde	40 184
Cambodge	53 997
Cameroun	53 997
Canada	10 894 260
Canada Nouveau-Brunswick	103 108
Canada Québec	1 031 035
Centrafrique	16 327
Comores	16 327

Congo	53 997
Congo (R. D.)	53 997
Côte d'Ivoire	53 997
Djibouti	16 327
Dominique	16 327
Égypte	101 519
France	15 594 287
Gabon	116 586
Grèce	2 536 187
Guinée	33 905
Guinée-Bissau	16 327
Guinée équatoriale	54 530
Haïti	33 905
Laos	40 184
Liban	146 598
Luxembourg	221 630
Macédoine du Nord	54 120
Madagascar	33 905
Mali	53 997
Maroc	154 899
Maurice	55 807
Mauritanie	40 184
Moldavie	40 184
Monaco	113 102
Niger	33 905
Roumanie	349 112
Rwanda	33 905
Sainte-Lucie	40 184
Sao Tomé-et-Principe	16 327
Sénégal	53 997
Seychelles	40 184
Suisse	4 125 286
Tchad	33 905

Togo	40 184
Tunisie	90 042
Vanuatu	40 184
Vietnam	114 296
Fédération Wallonie-Bruxelles	4 074 104
TOTAL	41 371 042

(*) Voir la Charte de la Francophonie (Art. 10)

États et gouvernements membres associés	Contributions statutaires
Chypre	83 113
Émirats arabes unis	1 059 433
Ghana	27 432
Kosovo	22 150
Nouvelle Calédonie	27 633
Qatar	926 940
Serbie	97 099
TOTAL	2 243 800

États et gouvernements membres observateurs	Contributions statutaires
Argentine	11 661
Autriche	11 661
Bosnie-Herzégovine	11 661
Canada-Ontario	11 661

Corée du Sud	11 661
Costa Rica	11 661
Croatie	11 661
République dominicaine	11 661
Estonie	11 661
Gambie	11 661
Géorgie	11 661
Hongrie	11 661
Irlande	11 661
Lettonie	11 661
Lituanie	11 661
Louisiane	11 661
Malte	11 661
Mexique	11 661
Monténégro	11 661
Mozambique	11 661
Pologne	11 661
Slovaquie	11 661
Slovénie	11 661
République tchèque	11 661
Thaïlande	11 661
Ukraine	11 661
Uruguay	11 661
TOTAL	314 847

TOTAL GÉNÉRAL	43 929 689
----------------------	-------------------